



Interview des élus Martine Jarousse, Stéphane Tarin et Pierric Exertier, membres du groupe communication.

Un nouveau site internet pour Pélussin

- Pourquoi un nouveau site internet pour la mairie ?

Le projet de refonte a émergé assez vite dans les objectifs de la nouvelle municipalité. En effet, le site actuel est peu fonctionnel et nous souhaitons que cette vitrine de la commune reflète et explicite les grands axes du mandat en cours (2020-2026). Il était également nécessaire de le moderniser, car les fonctionnalités techniques évoluent très vite et permettent une accessibilité facilitée et un meilleur confort de navigation. Il est par ailleurs essentiel de positionner la collectivité comme une structure dynamique, accueillante et démocratique, résiliente et porteuse de développement pour le territoire, et cela se verra dans la conception et les contenus du nouveau site.

- Qu'avez-vous voulu mettre en avant ?

Notre plan de mandat est axé sur les trois grands piliers que sont la participation citoyenne, la transition écologique et la revitalisation du territoire. Il s'appuie sur les leviers de l'action sociale, la culture, le sport et la vie associative, l'école, la sécurité et la tranquillité publiques, ainsi que sur toutes nos ressources (humaines, patrimoniales et matérielles) et inclut toutes les générations. Nous avons cherché, avec la refonte du site, à les mettre en valeur et à les formuler de façon claire au travers des articles qui seront présents sur le site. La participation citoyenne aura, dans l'arborescence du site – qui est le squelette, la structure de l'organisation du site -, une partie entière qui lui sera consacrée, pour que Pélussin soit de plus en plus une commune solidaire dans laquelle les habitants sont libre de prendre part aux décisions et réalisations, dans des initiatives comme le Glop pour la culture, la Map pour la mobilité, le plan Nature en ville pour la biodiversité, la transformation du site St-Charles, Venez pélussiner, etc.



Interview de Agnès Voron, conseillère déléguée au personnel

Organisation du service périscolaire et entretien

(Adopté à l'unanimité)

- Pourquoi une réorganisation des temps de travail de ce service ?

En septembre dernier, les membres de l'équipe nous ont alertés sur le manque d'attractivité de leur poste, non pas du fait des missions exercées, mais de par l'organisation du temps de travail quotidien. De plus, force était de constater que nous n'avions que trop peu de candidats pour étoffer l'équipe qui souffrait des changements récurrents. Aussi, nous avons décidé de travailler à l'amélioration de l'ensemble des temps de travail de ce service,

- Les modifications seront-elles importantes ?

Elles sont principalement de deux ordres : d'une part des changements graphiques et de présentation, qui vont inclure la charte graphique avec le code couleur que s'est donné la municipalité, et d'autre part tous les contenus ont été revisités, complétés et actualisés. Ceci dit, on retrouvera sur ce site tous les éléments habituels et utiles que l'on doit y trouver : des actualités, des informations pratiques, une présentation du territoire et de la commune, l'accès aux services administratifs, les projets d'avenir, un agenda des événements, l'annuaire des associations, les adresses des principaux services et des liens vers tous les autres sites qui peuvent être utiles aux habitants et aux touristes. Car le site, s'il existe d'abord pour les pélussinois.es, les personnes vivant ou ayant une activité professionnelle ou de loisir sur la commune, s'adresse également aux touristes, et bien sûr aux futurs résidents.

- Quand pourrons-nous le découvrir ?

C'est courant juin qu'il sera mis en ligne, et nous communiquerons bien sûr autour de sa sortie. L'implication, la créativité et le sérieux de toutes les parties prenantes nous ont permis d'être vraiment efficaces et nous sommes très contents d'avoir vécu cette expérience ainsi que du résultat. Nous espérons que toutes et tous apprécieront les qualités du site et que son intérêt et sa facilité d'utilisation permettront à davantage de personnes de s'en servir.

qui compte plus d'une quinzaine d'emplois : le plus important de la commune.

- Comment cela se déroule-t-il ?

Nous avons analysé l'ensemble des plannings de travail, qui pour certains dataient d'il y a 20 ans, pour tenir compte des besoins réels d'accompagnement des enfants (cantine, trajet bus, périscolaire) et des usagers par bâtiment. Nous avons également pro-

posé aux agents des nouvelles missions pour favoriser la coopération entre les équipes. En février 2023, chaque agent a bénéficié d'un projet de nouveau planning, sans diminution du temps de travail. Après deux périodes de tests qui ont permis les ajustements nécessaires, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement à cette mise en œuvre pour la rentrée scolaire 2023.

- Quels sont les changements ?

Chaque mission a été réévaluée par bâtiment, avec une augmentation ou une diminution du temps de service selon les be-

soins. Par exemple, si le temps de ménage à la mairie a diminué, celui pour la salle des fêtes et la préparation et surveillance de la cantine a sensiblement augmenté. Nous avons cherché à privilégier la continuité de service afin de fidéliser nos compétences, permettre au personnel de se former, d'évoluer et attirer de nouveaux talents, pour apporter un service de proximité exemplaire aux enfants et aux usagers ! Merci à toute l'équipe.

Les délibérations en bref..

Élection des délégués et des suppléants pour les élections sénatoriales

En septembre 2023, la Loire participera au renouvellement partiel au suffrage universel indirect du Sénat. Pour assurer la représentativité du conseil municipal, l'équipe municipale a proposé une liste unique de 15 délégués titulaires et 5 suppléants, commune aux 3 listes.

Jurés d'assises 2024 : tirage au sort de 16 communes

Les jurés d'assises sont des citoyens tirés au sort parmi les listes électorales. Les 7 communes les plus peuplées du canton doivent désigner 1 à 3 jurés d'office. Parmi les 28 restantes, le conseil municipal tire au sort 16 communes qui devront chacune proposer 1 juré pour l'année 2024.

Parcours de santé : dossier de consultation des entreprises pour la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) (Adopté à l'unanimité moins 7 abstentions)

Le conseil municipal adopte, pour un montant global de 535 000€, le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) amenées à intervenir sur tous les postes des travaux d'aménagement de la MSP tels que définis au Permis de Construire. L'occasion d'évoquer le projet du déménagement de la pharmacie et du laboratoire à proximité de la MSP.

Recours à un emprunt avec le Crédit Agricole pour la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (Adopté à l'unanimité moins 8 abstentions)

Après sollicitation des banques, le conseil municipal approuve la demande de prêt d'un montant de 115 000 € à taux fixe sur 20 ans auprès du Crédit Agricole pour financer les travaux de réhabilitation de la MSP.

Ligne de trésorerie (Adopté à l'unanimité moins 1 contre)

La ligne de trésorerie de la commune étant expirée, elle doit être renouvelée pour un an. La proposition du Crédit Agricole pour 200 000 €, la seule à ne pas contenir de frais de non utilisation, est approuvée par le conseil.

Correction d'une erreur d'écriture dans le tableau des subventions annexé au budget (Adopté à l'unanimité)

Suite à une erreur d'écriture concernant le montant de la subvention de fonctionnement allouée à l'association « Le souffle du Pilat », le conseil approuve la correction suivante : la subvention est fixée à 100 € (et non à 50 € comme approuvé lors de la séance du 11 avril dernier).

Protocole de résolution du compromis avec la SCI les platanes (Adopté à l'unanimité moins 7 abstentions)

Le Conseil Municipal, en février 2021, ayant décidé de renoncer à l'acquisition des cabinets médicaux de la Place des Croix - suite à la signature d'un compromis de vente avec la SCI Les Platanes une année auparavant -, le conseil municipal approuve le protocole de résolution du compromis pour un montant de 30 000 € payables en deux fois.

Comité de Pilotage pour la réhabilitation de St-Charles : modification du nombre et de la composition (Adopté à l'unanimité)

Le conseil municipal, suivant les conseils de l'équipe de programmation du projet (Fréquence Commune, Villages Vivants et Coco Architecture), approuve la nouvelle composition du COPIL St-Charles visant à inclure davantage d'habitants et des porteurs de projets socio-économiques (associations, établissements publics, entreprises...). Le groupe de pilotage comprend maintenant 35 personnes dont 10 élus.

Attribution du marché de travaux pour l'amélioration des stations d'épuration (Adopté à l'unanimité)

Sur présentation du rapport d'analyse des offres de travaux pour l'amélioration des 3 stations d'épuration de la commune, le conseil municipal valide l'offre du groupement Montagnier TP, Entreprise Générale de Bâtiment Rivory et SAUR pour l'attribution du marché public d'un montant de 316 000€.

Dénomination de rue à La Chaize (Adopté à l'unanimité)

Afin de remédier aux difficultés engendrées par des noms et numéros de rue portant à confusion dans le hameau de La Chaize, le conseil municipal approuve de créer un *chemin de la Chaize Haute*, ceci afin de faciliter l'intervention des secours et les livraisons de courriers et colis.

Convention pour l'installation d'un banc de mémoire (Adopté à l'unanimité moins 1 abstention)

Mesdames Bourdais sollicitent la commune pour installer un banc de la mémoire en hommage à leur père et mari, décédé dans la forêt communale en 2022. Le conseil municipal approuve la signature d'une convention d'occupation d'un terrain (10 m², parcelle C 2795) entre l'ONF, les demandeuses et la commune pour une durée de 9 ans.

Recrutement de vacataires (Adopté à l'unanimité moins 4 abstentions)

Le conseil municipal autorise le recrutement de vacataires afin d'assurer des missions ponctuelles discontinues comme par exemple lors de manifestations, pour les espaces verts, du boitage, ou de l'assistance au restaurant scolaire. Il approuve le taux de rémunération horaire des vacataires à 17,12 € brut.

Contrat emploi formation d'apprentis (Adopté à l'unanimité)

Axe fort de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, l'apprentissage peut être financé en partie par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale. Le conseil municipal valide l'accueil d'un jeune en licence pro métiers de l'aménagement du territoire pour la mise en œuvre du plan Nature en Ville.

Questions diverses :

- Contrat urgence titres mairie engagée
- Remerciement à Vayrana pour l'opération de nettoyage du Régrillon
- Avancée du projet de nouvelle gendarmerie
- Projet d'avis Charte du Parc Naturel Régional du Pilat
- Territoires d'engagement : ateliers fête de la Pomme le 13 juin et représentants des parents d'élèves le 14 juin
- Aménagement de la cour de l'école
- Actualités estivales
- Ouverture du nouveau site internet de la mairie le 19 juin
- Avancement de l'opération façades en centre-bourg

Prochain conseil le 4 juillet 2023